

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
Préfecture de Tours

« VAL D'AMBOISE »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL de la COMMUNAUTE**

Séance du 30 Avril 2008

Le Conseil de la Communauté de Communes Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni en son siège, sous la présidence de Mr Claude COURGEAU.

Présents : Monsieur Claude COURGEAU Président, Monsieur Christian GUYON, Madame Isabelle GAUDRON, Monsieur Jean-Claude GAUDION, Monsieur Michel GASIOROWSKI, Monsieur Brice RAVIER suppléant de Monsieur Daniel DURAN, Madame Valérie COLLET suppléante de Monsieur Michel NYS, Madame Chantal ALEXANDRE, Madame Nelly CHAUVELIN, Monsieur Eric DEGENNE suppléant de Madame Evelyne LATAPY, Monsieur Philippe LEVRET, Madame Françoise MAROL, Monsieur Daniel ANDRE, Monsieur Dominique BERDON, Monsieur Claude MICHEL, Madame Huguette DELAINE, Monsieur Georges RENAUD, Madame Martine ROBINET, Monsieur Gérard CARREAU, Monsieur Norbert FLAD, Monsieur René CLERQUIN, Madame Edwige DUBOIS, Monsieur Dominique RIGALT, Madame Marie-Josée BARBIER, Monsieur Jean-Pierre CHABERT, Monsieur Jean-Pierre BODIER, Madame Marie-Claire JAUTROU, Monsieur Patrick OESTERLE, Monsieur Jean-Pierre SCHUBERT, Monsieur Jérôme LACROIX, Monsieur Damien FORATIER, Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU, Monsieur Jean-Pierre LEDDET, Madame Chantal SCHOLZEN, Monsieur Christian BOISSEAU, Madame Dany TOURNIER, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-Claude LOUET, Madame Simone GEMOND-MAURICE, Monsieur Jean MICHAUX, Madame Annie BROCHARD, Monsieur Yves LEGROS, Monsieur Laurent BOREL, Monsieur Michel REVERDY, Monsieur Bruno CHERIOUX.

Excusé(s) : Monsieur Daniel DURAN, Monsieur Michel NYS, Madame Evelyne LATAPY.

Absent(s) :

Secrétaire : Monsieur Damien FORATIER

Délibération n° 08 – 03 - 02

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-22,
Vu le règlement intérieur,
Vu le rapport présenté,

Décide

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'AMBOISE FORMATION DES COMMISSIONS

FINANCES - PERSONNEL	ECONOMIE - TOURISME - CULTURE	ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE Assainissement et Ordures Ménagères	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Travaux - Voirie - Bâtiment	ENFANCE - HABITAT	COMMUNICATION
<u>AMBOISE</u>	<u>AMBOISE</u>	<u>AMBOISE</u>	<u>AMBOISE</u>	<u>AMBOISE</u>	<u>AMBOISE</u>
Claude MICHEL Michel NYS Chantal ALEXANDRE <i>Daniel DURAN Philippe LEVRET Nathalie NOUVELLON</i>	Isabelle GAUDRON Philippe LEVRET Jean PASSAVANT <i>Dominique BERDON Claude MICHEL Michel GASIOROWSKI Jean-Claude GAUDION</i>	Chantal ALEXANDRE Daniel ANDRE Dominique BERDON <i>Claude MICHEL Michel GASIOROWSKI Jean-Claude GAUDION</i>	Michel GASIOROWSKI Jean-Claude GAUDION Daniel ANDRE <i>Christian GUYON Daniel DURAN Philippe LEVRET</i>	Nelly CHAUVELIN Evelyne LATAPY Brice RAVIER <i>Emilie SUC Françoise DUPONT Françoise MAROL</i>	Chantal ALEXANDRE Nelly CHAUVELIN Evelyne LATAPY <i>Frédéric LEPELLEUX Marie-Christine GRILLET Karine ROY</i>
<u>NAZELLES-NEGRON</u>	<u>NAZELLES-NEGRON</u>	<u>NAZELLES-NEGRON</u>	<u>NAZELLES-NEGRON</u>	<u>NAZELLES-NEGRON</u>	<u>NAZELLES-NEGRON</u>
Edwige DUBOIS Jean-Pierre CHABERT <i>Marie-France TASSART</i>	Edwige DUBOIS Dominique RIGAUT Patrick OESTERLE <i>Marie-Claire JAUTROU Françoise DUBOIS</i>	Jean-Pierre CHABERT Jean-Pierre BODIER <i>Paul-Emmanuel GUILLEMIN Marie-France TASSART</i>	Marie-Josée BARBIER Dominique RIGAUT Jean-Pierre BODIER <i>Edwige DUBOIS Patrick OESTERLE Nadège MARCHAND</i>	Edwige DUBOIS Marie-Claire JAUTROU Claudine GILLET <i>Christian PROT Mireille JAMAIN LE BARH Françoise DUBOIS</i>	Marie-Claire JAUTROU Claudine GILLET <i>Christian PROT Paul-Emmanuel GUILLEMIN</i>
<u>POCE SUR CISSE</u>	<u>POCE SUR CISSE</u>	<u>POCE SUR CISSE</u>	<u>POCE SUR CISSE</u>	<u>POCE SUR CISSE</u>	<u>POCE SUR CISSE</u>
Claude COURGEAU Catherine MEUNIER Simone GEMOND-MAURICE <i>Martine MONCUIT Sophie AUDOLI</i>	Claude COURGEAU Catherine MEUNIER Dany TOURNIER <i>Simone GEMOND-MAURICE Martine MONCUIT</i>	Claude COURGEAU Anne-Lise ALAIN Sophie AUDOLI <i>Jean-Michel GUERY</i>	Claude COURGEAU Dany TOURNIER Jean-Claude LOUET <i>Jean-François BILLAUT Jean-Michel GUERY</i>	Claude COURGEAU Dany TOURNIER Anne-Lise ALAIN <i>Catherine MEUNIER</i>	Claude COURGEAU Jean-Claude LOUET Catherine MEUNIER <i>Simone GEMOND-MAURICE</i>
<u>CHARGE</u>	<u>CHARGE</u>	<u>CHARGE</u>	<u>CHARGE</u>	<u>CHARGE</u>	<u>CHARGE</u>
Aurore GARROT	Jean-Marie HULOT	Gérard CARREAU	Gérard CARREAU	Thierry CALLU	René CLERQUIN Norbert FLAD
<u>CANGÉY</u>	<u>CANGÉY</u>	<u>CANGÉY</u>	<u>CANGÉY</u>	<u>CANGÉY</u>	<u>CANGÉY</u>
Georges RENAUD Claude COMMAILLE <i>Jean-Paul LEFRANCOIS</i>	Martine ROBINET Huguette DELAINE <i>Franck CHARTIER</i>	Georges RENAUD Martine ROBINET <i>Franck CHARTIER</i>	Jean-Paul LEFRANCOIS Claude COMMAILLE <i>Georges RENAUD</i>	Huguette DELAINE Martine ROBINET <i>Jean-Paul LEFRANCOIS</i>	Huguette DELAINE Franck CHARTIER <i>Claude COMMAILLE</i>
<u>SOUVIGNY-de-TOURAINE</u>	<u>SOUVIGNY-de-TOURAINE</u>	<u>SOUVIGNY-de-TOURAINE</u>	<u>SOUVIGNY-de-TOURAINE</u>	<u>SOUVIGNY-de-TOURAINE</u>	<u>SOUVIGNY-de-TOURAINE</u>
Michel REVERDY <i>Laurent BOREL</i>	Bruno CHERIOUX <i>Marcel TURQUOIS</i>	Bruno CHERIOUX Laurent BOREL	Jacky CHIPON <i>Bruno CHERIOUX</i>	Richard ROIG <i>Bruno CHERIOUX</i>	Bruno CHERIOUX <i>Richard ROIG</i>
<u>ST REGLE</u>	<u>ST REGLE</u>	<u>ST REGLE</u>	<u>ST REGLE</u>	<u>ST REGLE</u>	<u>ST REGLE</u>
Annie BROCHARD <i>Jean MICHAUX</i>	Annie BROCHARD <i>Luc LESPINASSE</i>	Jean MICHAUX <i>Thierry FUSI</i>	Yves LEGROS <i>Thierry FUSI</i>	Jean MICHAUX <i>Martine LORIAN</i>	Yves LEGROS <i>Martine LORIAN</i>
<u>NOIZAY</u>	<u>NOIZAY</u>	<u>NOIZAY</u>	<u>NOIZAY</u>	<u>NOIZAY</u>	<u>NOIZAY</u>
Jean-Pierre LEDDET Henri FROGER Maurice PLY	Jean-Pierre LEDDET Pierre MORIN Aude YUNG	Jean-Pierre VINCENTEAU Christian BOISSEAU Maurice PLY	Jean-Pierre VINCENTEAU Jean-Pierre LEDDET Christian BOISSEAU	Chantal SCHOLZEN Pierre MORIN Christian BOISSEAU	Chantal SCHOLZEN Aude YUNG
<u>NEUILLE LE LIERRE</u>	<u>NEUILLE LE LIERRE</u>	<u>NEUILLE LE LIERRE</u>	<u>NEUILLE LE LIERRE</u>	<u>NEUILLE LE LIERRE</u>	<u>NEUILLE LE LIERRE</u>
David BENOIT Damien FORATIER Jean-Pierre SCHUBERT	Jérôme LACROIX Carine DUEZ <i>Jean-Pierre NUNEZ</i>	Jean-Pierre SCHUBERT <i>Jérôme LACROIX</i>	Jérôme LACROIX Damien FORATIER <i>Jean-Pierre NUNEZ</i>	Carine DUEZ David BENOIT <i>Jean-Pierre NUNEZ</i>	Damien FORATIER <i>Carine DUEZ</i>

Titulaires-Suppléants

- Article 1^{er} :** D'approuver la création des 6 commissions suivantes :
- Finances - Personnel
 - Economie – Tourisme - Culture
 - Environnement – Développement Durable – Assainissement et Ordures Ménagères
 - Aménagement du territoire – Travaux – Voirie – Bâtiment
 - Enfance - Habitat
 - Communication

Article 2 : D'approuver la composition de ces commissions selon le tableau ci-joint.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 08 – 03 - 03

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS **AU SYNDICAT MIXTE CHARGÉ DU SCOT**

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les candidatures exprimées,
Vu le rapport présenté,

Décide

- Article 1^{er} :** de désigner comme délégués titulaires au syndicat mixte chargé du SCOT :
- Isabelle GAUDRON
 - Daniel ANDRE
 - Jean-Claude GAUDION
 - Dany TOURNIER
 - Annie BROCHARD
 - Marie-Josée BARBIER
 - Henri FROGER
 - Bruno CHERIOUX
 - David BENOIT

- Article 2 :** de désigner comme délégués suppléants au syndicat mixte chargé du SCOT :
- Françoise DUPONT
 - Dominique BERDON
 - Michel GASIOROWSKI
 - Jean MICHAUX
 - Edwige DUBOIS
 - Jean-Pierre LEDDET
 - Aude YUNG
 - Jean-Claude LOUET
 - Claude COURGEAU

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
AU SMITOM**

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les candidatures exprimées,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1^{er} : de désigner comme délégués titulaires au SMITOM :
- Jean-Pierre CHABERT
- Jean MICHAUX
- Daniel ANDRE
- Claude MICHEL
- Bruno CHERIOUX
- Damien FORATIER
- Christian BOISSEAU

Article 2 : de désigner comme délégués suppléants au SMITOM :
- Dominique BERDON
- Sophie AUDOLI
- Gérard CARREAU

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL D'AMBOISE AU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE
CANGEY-LIMERAY**

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1^{er} : De nommer :
- Georges RENAUD
- Martine ROBINET
- Jean MICHAUX

afin de siéger à ce Syndicat.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 08 – 03 - 06

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
AU SATESE

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les candidatures exprimées,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1^{er} : De désigner comme délégué titulaire au SATESE :
- Jean MICHAUX

Article 2 : De désigner comme délégué suppléant au SATESE :
- Daniel ANDRE

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 08 – 03 - 07

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL D'AMBOISE
AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article 1^{er} : De nommer comme délégué titulaire:
- Michel GASIOROWSKI

De nommer comme délégué suppléant :
- Yves LEGROS
-
afin de siéger à ce Syndicat.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 08 – 03 - 08

FIXATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport ci-joint,

Décide

Article 1^{er} : les indemnités des élus seront les suivantes :

Président	⇒ 33 % de l'indice brut 1 015 /mois
1 ^{ère} Vice-présidente	⇒ 14,63 % de l'indice brut 1 015 /mois
12 Vice-présidents	⇒ 11 % de l'indice brut 1 015 /mois

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 08 – 03 - 09

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 5211-10,
Vu le rapport ci-joint,

Décide

Article 1^{er} : De déléguer au Président les attributions suivantes :

1° / Prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de prestations et de services qui peuvent être conclus :

- selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 – I du Code des Marchés Publics ;
- selon la procédure négociée prévue à l'article 35 du Code des Marchés Publics mais uniquement dans les cas visés au « 1° » du « I » et au « 1° » du « II » de cet article.

2°/ Prendre toutes les décisions concernant la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.

3°/ Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

4°/ Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

Article 2 : De déléguer au Bureau les attributions suivantes.

1°/ Intenter au nom de la Communauté les actions en justice ou défendre la Communauté dans les actions intentées contre elle, toutes les fois que l'intérêt de la Communauté ou que sa responsabilité est mis en cause et autorise le Président à signer tout document relatif à l'action entreprise.

2°/ Approuver, quand la réglementation l'exige, les dossiers techniques relatifs aux travaux.

3°/ Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics relevant de la Communauté.

4°/ Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.

5°/ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

6°/ Aliéner des biens mobiliers jusqu'à 7 600 €.

7°/ Acquérir les immeubles nécessaires au fonctionnement des services communautaires jusqu'à 7 600 €.

8°/ Introduire auprès des services et organismes y ayant vocation, les demandes de subventions ou de participations financières et accepter celles-ci quand elles sont octroyées.

9°/ Autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à l'autorisation de construire, d'aménager ou de démolir, relevant des opérations de la compétence de la Communauté

Article 3 : D'abroger toutes les délibérations antérieures à la présente portant sur le même objet.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président

Claude COURGEAU